

Modalités Contrôle en Cours de Formation (CCF)

1. Certificat d'Aptitude Professionnelle

Les modalités du CCF sont définies par l'arrêté du 30/08/2019¹.

	Durée	Note	Période d'évaluation
Mathématiques	45 min	/12	Année de terminale
Sciences Physiques et Chimiques	45 min	/8	Année de terminale

Les examinateurs utiliseront la [grille nationale d'évaluation](#)² publiée dans l'arrêté du 30 août 2019³.

2. Baccalauréat professionnel

Les modalités du CCF sont définies par l'arrêté du 17 juin 2020⁴ publié au JO du 5 juillet 2020.

	Durée totale	Note finale	Séquences			Période d'évaluation
			N°	Note	Durée	
Mathématiques	1h30	/20	1	/10	45min	Fin du deuxième semestre de 1 ^{ère} Avant la fin du première semestre de T ^{ale}
			2	/10	45min	Au cours du deuxième semestre de T ^{ale}
Sciences Physiques et Chimiques	1h30	/20	1	/10	45min	Fin du deuxième semestre de 1 ^{ère} Avant la fin du première semestre de T ^{ale}
			2	/10	45min	Au cours du deuxième semestre de T ^{ale}

Les examinateurs utiliseront la [grille nationale d'évaluation](#)⁵ publiée au BO du 15 juillet 2021⁶.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039034347/>

² https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/5/ensel838_annexell_1302265.pdf

³ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042080678/>

⁵ https://cache.media.education.gouv.fr/file/28/09/7/ensel707_annexe3_1416097.pdf

⁶ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/MENE2119707N.htm>